

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 7 juillet 2008

Copie de Résolution

Municipalité de

Notre-Dame-de-Ham

À la session ordinaire Conseil de la

Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

7 juillet 2008

et à laquelle étaient présents son honneur

maire M. Gilles Pépin

et les conseillers suivants: Pauline Leblond, Jacques Ramsay, Michel Roy

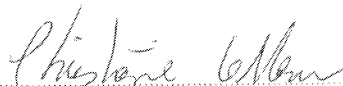
Guy Hudon, Nicole Côté, Marylène Daigneault

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Marylène Daigneault et résolu unanimement de faire une résolution d'appui au syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, pour le maintien du service postal public et universel.

EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIÉ CE 10 juillet 2008

SIGNÉ



SECRETARIE-TRÉSORIER, GREFFIER

EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

QU'IL SOIT RÉSOLU que Notre-Dame-de-Ham fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.